

Zeitschrift: Neue Schweizer Rundschau
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 7 (1939-1940)
Heft: 3

Artikel: Conscience de la Suisse [suite et fin]
Autor: Reynold, M. Gonzague de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-759105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conscience de la Suisse

Conférence prononcée le 25 mai 1939 dans l'auditorium maximum de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich

par M. Gonzague de Reynold

(Suite et fin)

Et voici ce que nous enseigne en conclusion le fédéralisme de la terre et de l'histoire.

La Suisse, parce qu'elle est un pays encastré au centre de l'Europe occidentale; parce qu'elle ne possède, ni unité de race, ni unité de langue, parce que les grandes puissances dont elle est entourée se prolongent linguistiquement sur son propre territoire, la Suisse ne peut subsister qu'en différant de ses voisins par le principe même de son organisation politique et par l'esprit de sa civilisation particulière.

Là où elle peut être originale, il faut qu'elle le soit pleinement, avec obstination. Aujourd'hui plus qu'hier, plus que jamais.

Cette originalité, elle ne la doit qu'au fédéralisme. Originalité politique: elle n'est pas dans la démocratie, mais dans le fédéralisme. La démocratie moderne, de par son propre dynamisme, tend à la centralisation. Le virus de la centralisation nous est venu de la France, de la révolution française. Plus donc les Etats voisins centraliseront, unifieront, plus ils seront étatistes et totalitaires, plus, de notre côté, nous devons cultiver notre fédéralisme.

Mais en cultivant le fédéralisme, nous cultivons notre civilisation particulière. Vous le savez bien: cette civilisation n'est pas homogène, et que Dieu nous préserve de l'homogénéité! Cette civilisation ne nous appartient pas même en propre: elle est une „marche de maison”, que nous apposons à tout ce que les grandes civilisations allemande, française, italienne, nous apportent; elle est une manière de vivre suisse dans ces civilisations et de ces civilisations. Ce que nous appelons donc, pour la commodité du discours, la culture suisse, n'est qu'un terme collectif: en réalité, il y a autant de cultures que de cantons. Cette culture n'a pas de centre; elle n'a que des foyers.

Mais cette diversité fait son originalité.

Cette originalité, quelle est-elle, en définitive? C'est de maintenir, de représenter, d'illustrer une forme de civilisation que les grandes concentrations économiques et nationales des temps modernes ont peu à peu détruites, absorbées: celle de la cité. Ce fut la civilisation de la Grèce. Ce fut la civilisation du grand moyen-âge, le moyen-âge des villes. Ce fut, à la Renaissance, la civilisation de l'Italie. Songez que nous sommes, grâce à notre fédéralisme, aujourd'hui, les seuls à continuer la lignée d'Athènes, de Cologne, de Nuremberg, de Bruges. Nous avons le droit d'en être fiers, mais le devoir d'en prendre conscience. En prendre conscience, c'est reconnaître et appliquer le moyen le plus efficace se protéger et d'alimenter tous ces foyers de culture: leur conserver leur autonomie politique. Il n'y a qu'une seule atmosphère, en effet, où une civilisation diverse et composite comme la nôtre, une civilisation de cités, puisse respirer et croître: l'esprit de la République et Canton. Cet esprit est le tonique nécessaire. C'est par les cantons seulement que nous arrivons à remplir les trois conditions sans lesquelles il n'y a pas de civilisation supérieure: la personnalité de chaque milieu de culture, l'intégrité des langues, le contact avec la vie générale. C'est par les cantons, et seulement par les cantons, que la Suisse reste assez forte pour vivre de la vie européenne, assez saine pour assimiler les influences étrangères, assez universelle pour se dépasser soi-même. „La Suisse, écrivait naguère Pierre de Coubertin, est un petit monde; sans les cantons elle ne serait qu'un petit pays. „Tout effort de repliement sur nous-mêmes, dans une unité fédérale et factice, ne peut avoir d'autres conséquences que de faire de nous un petit pays.

C'est ici que je vous rappelle la loi d'airain qui pèse aujourd'hui sur l'avenir, et l'avenir immédiat, de toutes les petites nations, surtout lorsqu'elles sont constituées comme l'est la nôtre: ou se montrer capables de produire une forme de civilisation sans laquelle la civilisation générale serait incomplète, ou disparaître. Indépendance de la Suisse, certes. Mais, pour que cette indépendance soit effective, il ne suffit pas que la Suisse figure sur la liste des Etats, il ne suffit pas qu'elle se dessine toujours sur la carte avec ses frontières naturelles. Pour que cette indépendance soit effective, il ne suffit pas

non plus de pratiquer une neutralité farouche, de nous soustraire à toute ingérence étrangère. Il faut que, vivant de sa vie propre, la Suisse garde et renforce son originalité, garde et embellisse son visage, garde et agrandisse son âme.

II

Ai-je réussi à évoquer devant vous ce qu'est le fédéralisme pour la Suisse: notre plus ancienne tradition, notre première constante, notre première ligne de force? Ai-je réussi en le dégageant de la terre et de l'histoire, à vous découvrir en lui la racine, le germe de notre être national? Ai-je réussi à vous montrer que le fédéralisme est notre ancienneté, notre originalité, la forme de notre civilisation, l'armature de notre indépendance, la justification de notre existence? S'il est tout cela et si j'ai réussi à vous en persuader, il possède donc la valeur d'un principe. Mais la valeur d'un principe est immuable. Un principe renferme en soi une force d'adaptation à tous les temps, à toutes les circonstances, à toutes les nécessités, à toutes les générations.

Pour le comprendre, il faut dégager maintenant la philosophie du fédéralisme. La philosophie, non la théorie, car, si l'on faisait une théorie du fédéralisme, on le couperait de la vie nationale quand il est le principe générateur de cette vie même. C'est pourquoi, tout en le ramenant à ses caractères généraux, à son essence, nous prendrons garde à ne jamais perdre de vue la réalité suisse qui est son terreau plein de sève. Nos abstractions mêmes devront rester concrètes.

* * *

Le fédéralisme, qu'est-il d'abord et immédiatement pour nous? Une forme politique.

Comment la définir, ou plutôt la décrire?

Le fédéralisme est une forme politique dans laquelle plusieurs petits Etats — ou cités — afin de mieux défendre leur existence, maintenir leur indépendance et promouvoir leurs intérêts communs, s'entendent pour sacrifier une part de leur souveraineté afin d'établir un pouvoir central, dirigeant et suprême.

Les éléments constitutifs du fédéralisme sont: les Etats qui se fédèrent, le pouvoir central qu'ils établissent.

Le pouvoir central est donc subordonné aux Etats qui l'ont établi. Il ne possède qu'un pouvoir légal. En revanche, les Etats représentent le pouvoir légitime. Ils sont la source de la souveraineté.

Le fédéralisme est ainsi pour les cantons suisses un principe intangible de légitimité.

Entre légalité et légitimité, il existe, en effet, une différence fondamentale de valeur et de droit. La légalité, c'est-à-dire la conformité à une loi écrite, est inférieure à la légitimité, c'est-à-dire à ce qui est fondé en droit, en vertu, non d'une loi écrite, mais d'un principe antérieur à cette loi.

Quel est ce principe antérieur? Il est la nécessité pour laquelle les Etats se sont fédérés. Or ils l'ont fait pour conserver leur autonomie, leur personnalité, non pour les sacrifier au pouvoir central. La défense et illustration de cette autonomie est donc la mission du pouvoir central, sa raison d'être. S'il trahit sa mission, il perd sa raison d'être, il sort de la légalité. La nature du lien fédéral n'est pas celui d'un contrat, mais d'un serment fondé sur la foi et sur l'honneur, d'un serment prêté une fois pour toutes et dont le caractère est religieux.

Donc, le premier aspect, l'aspect immédiatement visible du fédéralisme, c'est celui d'une forme politique. Voilà ce que nous entendons lorsque nous parlons de souveraineté cantonale. Mais quelle est la raison de la souveraineté cantonale? Comme la Confédération, elle n'est qu'un moyen, non une fin. Toute organisation politique est ordonnée à une société. Sa mission est de conférer à cette société cohésion, l'unité nécessaire. Si donc le fédéralisme est une forme politique, cette forme elle-même doit reposer sur un principe social.

Lequel?

Toute fédération est d'abord une association.

C'est là où nous voyons que la souveraineté cantonale n'est pas le dernier terme, mais simplement la conséquence politique du fédéralisme. Celui-ci transcende la souveraineté cantonale, en ce sens qu'il doit s'appliquer à l'intérieur de chaque Etat fédéré aussi bien qu'à l'intérieur de la Confédération même. Les cantons n'ont pas le droit de réagir contre la centralisation et l'étatisme du régime, s'ils se mettent à les pratiquer chez eux.

Les cantons, les Etats fédérés ne sont pas des générations spontanées. Chacun d'eux est établi sur une terre; chacun d'eux a des origines, une histoire; chacun d'eux a reçu la mission de conférer l'unité politique à toute une petite société. Chacun d'eux a été formé par un ensemble de familles, de communes, d'associations professionnelles, d'organisations religieuses, par tous ces multiples groupements humains que la civilisation fait naître pour se défendre et se propager. Ce sont là les éléments constitutants des cantons. Comme tels, ils ont des droits antérieurs à ceux de l'Etat cantonal. L'Etat cantonal leur doit sa légalité, mais eux, en face de l'Etat cantonal, représentent un principe de légitimité. Tous ces éléments ont donc droit au fédéralisme dans l'intérieur des cantons, au nom des mêmes principes qui donnent à ceux-ci droit au fédéralisme dans l'intérieur de la Confédération.

* * *

Et maintenant, si nous prenons tous ces éléments divers, toutes ces familles, toutes ces communes, toutes ces associations, tous ces petits groupes humains, pourquoi se sont-ils formés à leur tour? à quoi se sont-ils ordonnés? quel est enfin leur principe générateur?

Leur principe, c'est l'homme lui-même. Mais l'homme conçu de quelle manière? Autrement dit — et puisque toute conception politique se ramène, en dernière analyse, à une conception de l'homme — quelle est celle que nous trouvons comme germe à la racine du fédéralisme?

La conception chrétienne de l'homme, la seule que nos pères pouvaient avoir et qu'ils ont eue.

Faut-il vous rappeler que, pour le christianisme, la destinée humaine ne s'achève pas sur la terre? Toute une sociologie, tout un droit, toute une politique sortent de cette vérité. Aux yeux du christianisme, l'homme est un être mixte situé à l'exacte frontière du monde matériel et du monde spirituel. L'homme est un corps mortel et une âme immortelle, un corps animé et une âme incarnée. Voilà pourquoi la conception chrétienne distingue, dans l'unité organique de l'homme, l'individu et la personne.

Dans l'homme, l'individu, c'est l'être de chair, l'être périssable; la personne, c'est l'être spirituel, l'être immortel.

En tant qu'individu, l'homme n'est qu'une simple unité dans une espèce, l'espèce humaine. En tant que personne, l'homme est quelqu'un. Mais être quelqu'un, c'est être différent des autres, c'est être soi-même, c'est — précisément — posséder une personnalité.

L'individu dans l'homme est ordonné à l'espèce humaine, à la société, à l'Etat; il rentre ainsi et se perd dans le collectif. Mais la personne est ordonnée à Dieu; elle échappe aux forces collectives, elle s'immortalise. Elle sort du devenir où elle abandonne l'individu comme une dépouille, pour entrer dans l'être et s'y fixer.

La fin de l'individu, c'est la société. La fin de la personne, c'est Dieu.

Cette conception de l'homme, la philosophie chrétienne l'a reprise d'Aristote qui en eut le premier l'intuition. Toute la société chrétienne s'est construite et a vécu sur elle durant des siècles. Mais, à partir de la Renaissance, elle s'est affaiblie, de telle manière que le monde moderne a fini par l'oublier. Le monde moderne commit l'erreur initiale de ne plus voir dans l'homme que l'individu. Mais, que devait-il arriver et qu'est-il arrivé en effet? On a détaché l'homme seul, sous prétexte de l'affranchir, de ses milieux historiques et naturels; on l'a doté d'une raison infaillible; on lui a conféré une autonomie absolue, comme si chaque individu était un petit monde pour lui-même; on a fait de lui l'unité de la société, de la nation, de l'Etat, en supprimant tous les intermédiaires. L'homme est ainsi devenu la mesure de toute chose; il s'est substitué à Dieu et il a fini par s'adorer.

Mais l'individu, isolé ainsi, n'est qu'un terme faible en face de réalités et de forces beaucoup trop puissantes pour qu'il soit capable de se tenir tout seul debout devant elle: l'Etat, la nation, la race, la classe, l'humanité, la science, la nature, et la paix, et la guerre, et les énergies de la matière, et les mystères de l'esprit. Voilà pourquoi l'homme contemporain se sent, au milieu de ses semblables, condamné à la faiblesse solitaire. Voilà pourquoi il a peur de l'homme. Voilà pourquoi il ne maî-

trise plus les forces qu'il a découvertes ou déchaînées. Voilà pourquoi il demande à toutes les formes de collectivité des protections. Voilà pourquoi il est près de troquer toutes ses libertés dont il ne sait que faire contre la sécurité. Voilà pourquoi il devient grégaire, en attendant de retourner au servage, terme inévitable de l'évolution contemporaine, si elle se poursuit.

Cette aspiration de l'individu, terme faible, dans la collectivité, terme fort, cette absorption de l'individu par l'Etat, est d'autant plus inévitable, d'autant plus facile, qu'entre l'individu et la collectivité, l'individu et l'Etat, on a supprimé peu à peu tous les intermédiaires, tous les amortisseurs historiques et naturels. Or, pour nous, Suisses, le premier de ces amortisseurs, de ces intermédiaires, c'est le fédéralisme.

La liberté n'est point faite pour l'individu. Car l'individu est cette partie nécessaire de l'homme qui reste le plus soumise à toutes les servitudes, à toutes les contraintes de la nature et de la vie. En revanche, la liberté est un besoin, une exigence de la personne, puisque la personne est cette partie essentielle de l'homme qui se libère de la nature et de la vie afin de s'assimiler à Dieu.

Mais, ni la personne humaine, ni la liberté ne sont des abstractions. Tant que l'homme est dans la nature et dans la vie, il demeure un être concret, un être de chair, qui a des exigences spirituelles mais des besoins matériels. Tant qu'il s'agit de la vie humaine, de la société humaine, ce terme abstrait de liberté se concrétise en un nombre limité et précis de libertés fondamentales. Si la destinée de la personne humaine est de traverser la vie pour s'assimiler à Dieu, il faut que la personne humaine trouve dans la vie les droits et les libertés qui sont le viatique nécessaire à son étape humaine dans l'ascension vers son destin. Car l'homme ne se sépare point de la société. C'est pourquoi la personne humaine a besoin de la société et de cet organe ordonnateur de la société : l'Etat.

La mission de l'Etat est donc de garantir, de protéger et d'affermir les droits essentiels de la personne humaine. Ce sont le droit de s'organiser en société familiale, le droit de s'organiser en société religieuse, le droit de propriété, le droit enfin

à la personnalité, c'est-à-dire à ne pas être traité comme un anonyme. Parce que ces droits sont antérieurs à la société, à l'Etat, et parce qu'ils sont constitutifs de la société, la sociologie chrétienne les appelle les droits présociaux.

Le fédéralisme a donc sa racine dans le droit présocial d'association. Intermédiaire entre la famille et la nation, il est, tel que nous l'entendons, le protecteur des droits personnels contre les ingérences de l'Etat. Il est ainsi une forme essentielle de l'Etat chrétien, une exigence de la liberté chrétienne.

Encore faut-il bien le comprendre et, dépassant la souveraineté cantonale, l'appliquer intégralement.

Appliqué intégralement, le fédéralisme est un système d'associations libres et de „self-government”, appliqué à toute l'étendue de la Suisse, sous la direction, le contrôle mais sans l'ingérence de l'Etat.

Intégrer la famille dans le lieu, la commune, la cité; intégrer le lieu, la commune, la cité dans la région, la région dans le canton, le canton enfin, comme Etat souverain, comme République, dans la Confédération; les intégrer de telle manière que chacun de ces éléments sociaux ne trouve plus devant lui l'Etat; les faire participer comme tels à la vie de l'Etat; leur accorder un droit de nomination et de contrôle sur tous les organes de l'Etat qui ont à s'occuper de leur intérêts immédiats, et cela pour que ces organes les représentent et les expriment; remettre à chacun de ces éléments sociaux une part de souveraineté politique: voilà qui serait mettre fin au dualisme, fédéralisme et centralisation, au conflit entre le pays légal et le pays vivant; voilà qui serait dépolitiser la vie sociale; voilà qui serait restituer en autorité au pouvoir central ce qu'on lui reprendrait en compétences; voilà qui serait décongestionner les administrations publiques; voilà qui serait renouveler l'Alliance, le Bund, rendre la Confédération inébranlable, donner un nouveau sens à la liberté et à la démocratie.

III

En vous exposant, d'une manière forcément sommaire et sèche, la philosophie du fédéralisme, j'ai pivoté sur la ligne de force, tourné le dos au passé pour me diriger vers l'avenir. Cet avenir, même lorsque je baissais les yeux sur la terre ou

lorsque j'évoquais devant vous le passé, ne vous l'ai-je point laissé à toute occasion, à tout instant, entrevoir?

Les Suisses, en ce jour, se trouvent pris entre deux impossibilités: celle du passé, celle de l'avenir.

L'impossibilité du passé est celle de continuer indéfiniment à vivre comme nous avons vécu durant ce XIX^{ème} siècle que nous nous efforçons de prolonger. L'impossibilité de l'avenir est celle de vivre dans une Europe dont toute l'évolution, dont toutes les tendances sont contraires au principe même de notre existence.

Entre ces deux impossibilités, nous nous trouvons dans un état d'équilibre instable. Nous pratiquons une politique d'attente. Nous vivons sur un compromis quotidien entre le libéralisme et le socialisme, l'étatisme et la démocratie.

Mais cette attitude expectative et provisoire ne pourra pas durer indéfiniment.

Un seul fait est certain: nous ne reviendrons jamais en arrière. Pour le Confédéré moyen, les années que nous traversons depuis 1914, sont un long cauchemar. En attendant qu'il se termine, le Confédéré moyen se tapit. Tantôt il a peur, tantôt il se fâche. Mais il est persuadé que le cauchemar prendra fin et qu'après, tout recommencera comme avant. C'est là son erreur, et son erreur mortelle. Le Confédéré moyen sait peut-être que nous changeons d'époque, mais il ne se résigne point à le croire.

Le Confédéré moyen veut garder le décor où il a jusqu'ici vécu, le décor de la prospérité, le décor de la sécurité. Il veut à tout prix sauver les apparences. Le Confédéré moyen ne voit pas qu'il perd ainsi, l'une après l'autre, toutes les réalités.

Le Confédéré moyen mise encore sur la chance de la Suisse. Peut-être a-t-il raison. Pour moi, je ne souhaite qu'une chose: me tromper. Mais si c'était le Confédéré moyen qui se trompait? Ne vaut-il pas mieux prévoir où en serait la Suisse après une seconde guerre européenne, ou simplement après l'effondrement économique et financier du système actuel?

Que reconstruirez-vous alors à la place de ce qui aura été détruit? De quelle manière, et sur quels principes? Si nous nous laissons surprendre par les événements, ne craignez-vous point la panique et l'aventure?

Mais la panique et l'aventure peuvent vous conduire à vous réfugier dans les idées étrangères, à faire les expériences que, précisément, vous ne voulez pas faire aujourd'hui.

J'ai la conscience de vous apporter les seuls principes qui, si vous daignez les prendre au sérieux et les approfondir, vous permettront de sauvegarder les deux biens essentiels : l'indépendance de la Suisse et la liberté des Suisses.

Car vous ne pourrez, ni tout garder, ni tout défendre. C'est pourquoi il faut concentrer tous nos efforts sur ces biens essentiels. Mais pour cela il faut, avant toute réforme, avant toute mesure pratique, veiller sur la pureté des principes.

Nous ne pouvons plus nous payer le luxe d'être superficiels. Etre superficiel, c'est se contenter des idées reçues sans se donner la peine de les nettoyer, de les examiner, de les vérifier. Etre superficiel, c'est, entre les idées généreuses, les nobles sentiments, et les applications pratiques, immédiates, oublier d'insérer la zone de la réflexion. Parce que nous l'oublions nous sommes consciencieux ou, comme vous dites, *gründlich* dans le travail, mais nous restons superficiels dans la pensée.

Notre erreur est d'avoir oublié, si jamais nous l'avons su, qu'il est impossible de se diriger dans la vie sans une philosophie. Sans une philosophie, on ne saurait établir un horaire de chemin de fer, un guide d'exposition, un règlement de police, ni même fabriquer une montre ou faire tenir un meuble sur ses pieds. Toute politique est l'application d'une philosophie à la vie collective.

Avant toute politique, avant toute action, pour que la politique et l'action ne soient pas nuisibles ou vaines, il faut pratiquer cette vertu difficile : l'honnêteté intellectuelle.

Il est plus facile de vivre honnêtement que de penser honnêtement. Penser honnêtement, c'est, une fois reconnue la vérité des principes, avoir assez de caractère pour en tirer les conséquences. Penser honnêtement, c'est prévoir les conséquences des idées et calculer la portée des formules.

Parce que des vérités vous déplaisent, ne point en conclure qu'elles sont fausses ; parce que des idées ne vous sont pas familières, ne point conclure qu'elles ne vous sont pas nécessaires ; parce que vous n'appréciez point certaines valeurs, ne

point conclure qu'elles soient dépréciées; parce que vous êtes réfractaires à certains sentiments, ne pas nier leur existence ou leur force; parce que vous vivez d'une certaine manière, ne pas exiger que les autres vivent de la même manière: voilà qui est pratiquer l'honnêteté intellectuelle.

C'est pratiquer l'honnêteté intellectuelle, de se refuser à vivre dans l'équivoque des idées et la confusion des valeurs.

Or, tout notre régime est actuellement établi sur des confusions et des équivoques. C'est pourquoi, il n'est pas solide.

C'est une confusion et une équivoque, de se figurer que l'on peut faire l'union sur des mots quand sur le sens de ces mots régnait le plus absolu désaccord.

C'est une confusion et une équivoque, de vouloir conserver la démocratie tout en pratiquant l'étatisme.

C'est une confusion et une équivoque, de vouloir fonder la démocratie à la fois sur la liberté et sur l'égalité.

L'égalité n'est pas possible sans la contrainte et le nivellement étatistes. Il n'y a que l'Etat qui puisse imposer l'égalité. Il ne peut l'imposer qu'en unifiant et qu'en centralisant. Mais, s'il le fait, c'est qu'il est lui-même au carrefour entre le communisme de Moscou et le totalitarisme de Berlin.

Tout régime périclité par l'exagération de ses propres principes.

L'exagération qui tue la démocratie, c'est l'exagération de son principe égalitaire.

Plus que tout autre régime, la démocratie a besoin, en dehors d'elle, d'un contrepoids: pour la nôtre, ce contrepoids, c'est le fédéralisme.

Sans le fédéralisme, la démocratie n'est plus qu'une idéologie étrangère. Mais toute idéologie renferme en soi le germe d'une guerre civile.

Les idéologies font vivre les partis politiques, mais elles corrompent les démocraties.

La démocratie n'a qu'un but: apprendre au citoyen à se passer de l'Etat, apprendre à l'Etat à respecter dans le citoyen un homme.

Voilà en quoi consiste la „pratique de la liberté”. Mais elle exige l'application intégrale du principe fédéraliste, et dans la Confédération, et dans les cantons.

A son tour, ce principe est inapplicable sans l'esprit chrétien.

Ce n'est pas d'idéalisme que notre démocratie a besoin : elle en meurt, mais de spiritualisme.

Avec le christianisme, la démocratie pourrait être le plus humain des régimes ; sans le christianisme, elle en devient nécessairement le plus inhumain.

Voilà, pour terminer, les vérités que je livre à vos méditations. J'aurais dû, si j'avais suivi les règles de la rhétorique, terminer cette austère conférence par ce qu'on appelle un mouvement d'éloquence, par une tirade patriotique, un appel à l'union des Confédérés. Je n'ai fait que vous parler simplement, parce que j'ai simplement confiance dans l'éloquence, la force persuasive des vérités et des faits que je viens de vous exposer.